Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-43_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **43_171126**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel d'activités de la SEMAGORA - Exercice 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-43_171126-DE

Madame Gaëlle RODEVILLE rapporte :

La société d'économie mixte SEMAGORA constitue un outil opérationnel au service de ses collectivités actionnaires, intervenant notamment dans la gestion d'équipements publics et d'intérêt public ainsi que dans l'organisation de manifestations à caractère culturel, économique et touristique.

En tant qu'actionnaire de la SEMAGORA, la Ville d'Aubagne doit soumettre chaque année au Conseil municipal un rapport écrit sur la société, pour examen et débat, conformément aux articles L. 1524-5 et D. 1524-7 du Code général des collectivités territoriales.

La Ville d'Aubagne est représentée au sein du conseil d'administration de la SEMAGORA.

Le rapport d'activités relatif à l'exercice 2025, communiqué par la SEMAGORA à la Ville d'Aubagne et annexé à la présente délibération, présente principalement l'activité des équipements exploités par la société, leur fréquentation et le chiffre d'affaires correspondant. Il est soumis en l'état à l'examen du Conseil municipal, au titre de la participation de la Ville au capital de la société.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités de la SEMAGORA pour l'exercice 2025, tel que communiqué par celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU les articles L. 1524-5 et D. 1524-7 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'activités de la SEMAGORA relatif à l'exercice 2025, communiqué par la société et annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal d'examiner le rapport annuel relatif à la SEMAGORA pour l'exercice 2025, communiqué à la Ville en sa qualité d'actionnaire,

Après en avoir débattu et délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de PRENDRE ACTE du rapport d'activités de la SEMAGORA au titre de l'exercice 2025, tel que communiqué par la société et annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026